
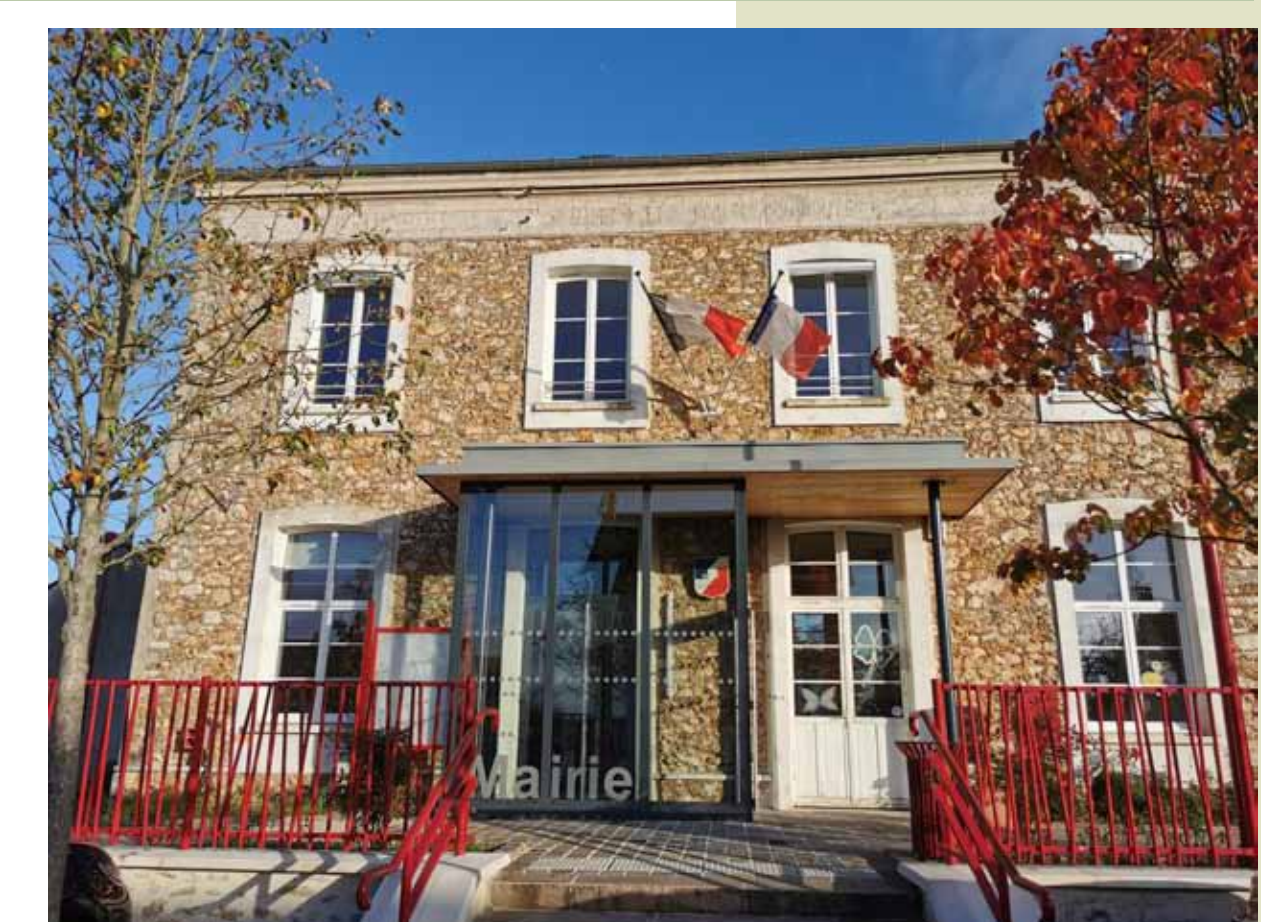


- ■ ■ Périimètre de l'application anticipée
- ▨ Site d'intérêt archéologique
- Protection des monuments historiques
- ▨ Protection des bois et forêts
- ▨ Zone inondable de type A
- ▨ Secteur affecté par le bruit
- Halage
- — • Limite communale
- ▨ Périimètre dans lequel s'applique la servitude d'élégage
- Mines et carrières
- ▨ Servitude d'élégage relative aux lignes de télécommunications

La servitude T7 relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation concerne l'intégralité du territoire d'Armentières en Brie



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE D'ARMENTIERES-EN-BRIE
6.1 PLAN DES SERVITUDES



GREUZAT
 40, rue Moreau Duchesne - BP 12
 77910 Vaires-sous-Monferrand
 urbanisme@cabinet-greuzat.com
 http://www.cabinet-greuzat.com

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Municipal en date du : 29/01/2025

Le Maire